



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D24 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) n° 4 - Création
- construction d'un bâtiment labellisé Structure d'Entrainement et de Formation (SEF)
de BMX

Date de convocation : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Arthur AUGER à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY ;

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 2

Patrick BRISSET ; Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

D24 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) n° 4
Création - construction d'un bâtiment labellisé
Structure d'Entrainement et de Formation (SEF) de BMX

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-3.

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) est nécessaire au montage du projet de construction d'un bâtiment labellisé Structure d'Entrainement et de Formation (SEF) de BMX.

Le présent projet porte sur l'**opération d'équipement 0579**.

A ce stade, le coût estimatif des études et travaux projetés est de 760 000 € TTC à compter de 2025, conformément aux crédits de paiement (CP) annuels prévisionnels suivants :

	Chapitre budgétaire	Montant TTC
Montant global de l'AP		760 000 €
CP année 2025	20	50 000 €
CP année 2026	20	30 000 €
	23	370 000 €
CP année 2027	20	30 000 €
	23	280 000 €

Le plan de financement fera l'objet d'une délibération ultérieure, lorsque le maître d'œuvre aura remis son avant-projet définitif.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter le montant prévisionnel de l'autorisation de programme n° 4 et la répartition des crédits de paiement relatifs à la construction d'un bâtiment labellisé Structure d'Entrainement et de Formation (SEF) de BMX ainsi que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager les dépenses des travaux susmentionnées à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- d'autoriser Madame la Maire à procéder à toutes les démarches propres à cette affaire.

M. Médéric DIRAISON, intéressé à l'affaire, ne prend part ni au débat, ni au vote et quitte la salle.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



Le Secrétaire de séance,
Jean MOUTARDE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean Moutarde", is written over the printed name of the secretary.

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.